



Observatoire **N**igérien **I**ndépendant des

Médias Pour l'**E**thique et la **D**éontologie

Siege: Terminus -Niamey, Niger Tel: (+227) 96290720 /93352929

Site Web: www.onimed.org- Mail: contact@onimed.org

MONITORING DU LANGAGE INDECENT SUR LES RADIOS

RESULTATS DE LA PERIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2020



Avec l'appui financier de :



Table de matières

Introduction	3
1. Méthodologie.....	4
2. Résultats.....	5
3. Expressions indécentes enregistrées.....	5
4. Partis politiques, regroupement des partis politiques ayant utilisé des propos indécents.....	6
5. Spécificité des expressions indécentes	9
• Menaces	
• Allégations	
• Incitation à la violence	
• Propos offensifs	
• Commentaires Provocateurs	
• Propos pacifiques et conciliants	
6. Les radios sur lesquelles des propos indécents ont été tenus	13
7. Evaluations des modérateurs des émissions.....	14
Conclusion et recommandations.....	14

Introduction

A l'instar de plusieurs pays africains, au Niger, les élections constituent une période au cours de laquelle, les hommes politiques commettent des abus de langage allant parfois jusqu'à employer des mots et des termes indécents à l'endroit de leurs opposants. Des tels propos sont malheureusement relayés par les médias.

A l'image des années électorales antérieures, la situation risque de ne pas connaître de changement en matière d'utilisation d'un langage d'intolérance, voire même des propos incendiaires à l'occasion de la campagne électorale de 2020 qui va démarrer le 2 décembre avec les élections municipales et régionales. Ces propos contribuent généralement à la création d'un climat tendu lors des campagnes, et ravivent des sentiments hostiles susceptibles d'entacher le processus électoral ainsi que la cohésion et l'harmonie sociale.

Etant le moyen de communication par excellence, la radio occupe toujours une place de choix en période électorale pour les candidats en vue de transmettre leurs messages à l'endroit des différentes cibles. Cependant, nombres d'acteurs politiques passent par ce médium pour exprimer des propos incendiaires et indécents. C'est conscient du rôle que joue la radio en période électorale et au vue de l'utilisation qu'en font certains acteurs politiques que l'Observatoire Nigérien Indépendant des Médias pour l'Ethique et la Déontologie (ONIMED), en partenariat avec la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA), a décidé de suivre à travers dix radios, les propos indécents qui seront tenus par les acteurs politiques tout le long du processus électoral de l'année 2020-2021 au Niger.

A travers cette action, l'ONIMED et son partenaire la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest-MFWA souhaitent combattre les écarts de langage pendant les campagnes électorales et contribuer à la tenue des scrutins pacifiques au Niger. L'approche du projet consiste également à nommer et honnir « name and shame » les acteurs politiques qui expriment des propos incendiaires, sexistes, et utilisent des insultes envers leurs adversaires afin que la couverture médiatique des campagnes électorales soit basée sur des enjeux majeurs dénués d'insultes.

L'activité majeure sur laquelle repose le projet consiste à monitorer au quotidien 10 radios installées dans la région de Niamey. Ce travail de monitoring va, non seulement permettre à l'ONIMED, de disposer des statistiques sur l'utilisation des expressions indécentes par des hommes politiques, mais aussi de prendre connaissance des plages qu'offrent les radios aux acteurs politiques en cette période d'intenses activités politiques. Il s'agit surtout d'observer comment les animateurs et

présentateurs de différentes émissions jouent leur rôle au quotidien pendant cette période cruciale et extrêmement sensible.

Le projet promotion d'un langage décent en période électorale rentre dans le cadre de la promotion des élections apaisées, pacifiques basées sur les enjeux majeurs au Niger initiée par ONIMED en partenariat avec MFWA et est mise en œuvre avec l'appui financier de l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA).

1. Méthodologie

Le projet a pour objet de suivre quotidiennement l'utilisation des expressions indécentes par des acteurs et partisans politiques à travers les programmes radiophoniques. Le suivi des contenus des émissions radiophoniques va permettre également de voir comment les animateurs et leurs invités abordent les sujets du jour et aussi évaluer les présentateurs des émissions dans la gestion de la prise de parole de leurs invités en faisant preuve de tolérance ou pas dans le cas d'emploi des expressions indécentes sur les antennes des radios.

Ce rapport de monitoring concerne 10 radios installées dans la région de Niamey sur la période allant du 1^{er} au 30 Septembre 2020. Ces radios sont suivies quotidiennement et ce, tout le long de la durée du projet.

Tableau 1 : Liste des stations de radios suivies

Région	Station radio
Niamey	Anfani FM
	Bonferey FM
	Canal 3 FM
	Dounia FM
	Laabari FM
	Niger 24 FM
	Sarraounia FM
	R et M
	Tambara FM
	Ténéré FM

Le monitoring est effectué grâce aux instruments mis à la disposition des agents, à savoir les enregistreurs et la grille de monitoring.

Dix agents de monitoring ont été recrutés en raison d'un agent par station de radio. Ces agents ont été formés sur l'utilisation et le maniement des enregistreurs ainsi qu'au renseignement de la grille. Le monitoring est effectué à travers l'enregistrement des émissions sur l'appareil digital qui a été mis à la disposition de chacun des moniteurs.

Les agents de monitoring envoient des éléments de manière hebdomadaire au coordinateur, qui est le Secrétaire Général de l'ONIMED. Ensemble, avec les autres membres de l'ONIMED, les fiches sont exploitées afin de produire un rapport mensuel.

Ce rapport fait ressortir le bilan du travail effectué par l'équipe de monitoring tout le long du mois sur le contenu des émissions des dix radios suivies. Il fait ressortir clairement le nombre de propos indécents utilisés, la catégorie de l'expression indécente employée ainsi que les noms des personnes ayant prononcées des expressions indécentes, leurs appartenances politiques et leur affiliation et aussi les noms des stations de radios sur lesquelles les propos ont été tenus.

A la fin, le rapport formule des recommandations à l'endroit des différentes parties prenantes.

2. Les résultats

Ce rapport couvre la période du 1er au 30 Septembre 2020. Ce sont 410 émissions qui ont fait l'objet de monitoring, à savoir les bulletins et flash d'informations, les journaux parlés, les débats, les émissions interactives, les revues de presse, les interviews, le décrochage des stations de radios internationales...

Sur les 410 émissions, 210 ont été présentées et modérées par les hommes et 200 par les femmes. Ce qui fait ressortir une hausse considérable des émissions présentées par les femmes contrairement au mois précédent. Par contre, parmi les intervenants dans les émissions, les hommes sont les plus présents.

Ainsi ce sont au total, 59 expressions indécentes répertoriées à l'occasion de couvertures médiatiques des interventions des acteurs politiques, lors des congrès, visites de terrains, débats dans les studios des radios, interviews, appels téléphoniques, revues de presse et émissions enregistrées en décrochage avec les radios internationales. Par ailleurs, il a été recensé 11 propos conciliants.

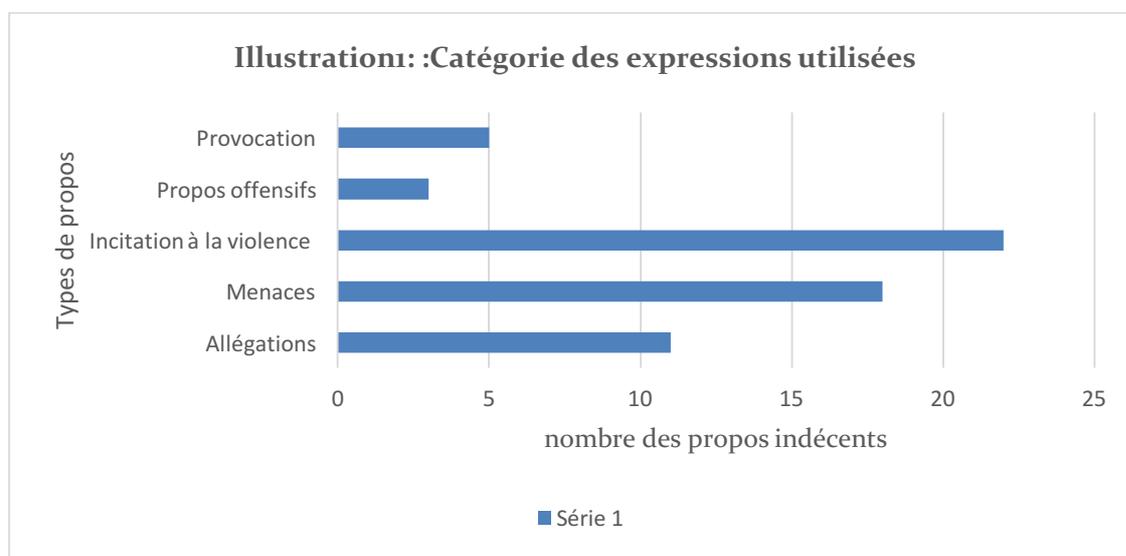
2.1 Expressions indécentes enregistrées

Sur les 59 expressions indécentes enregistrées, il est relevé des propos incitant à la violence, des propos provocateurs, des allégations sans preuve et des menaces.

Le tableau suivant fait ressortir les types d'expressions indécentes monitorées sur les 10 radios.

Tableau 2 : Catégorie des expressions utilisées

Allégations	11
Menaces	18
Incitation à la violence	22
Propos offensifs	3
Provocation	5
Propos pacifiques et conciliants	11



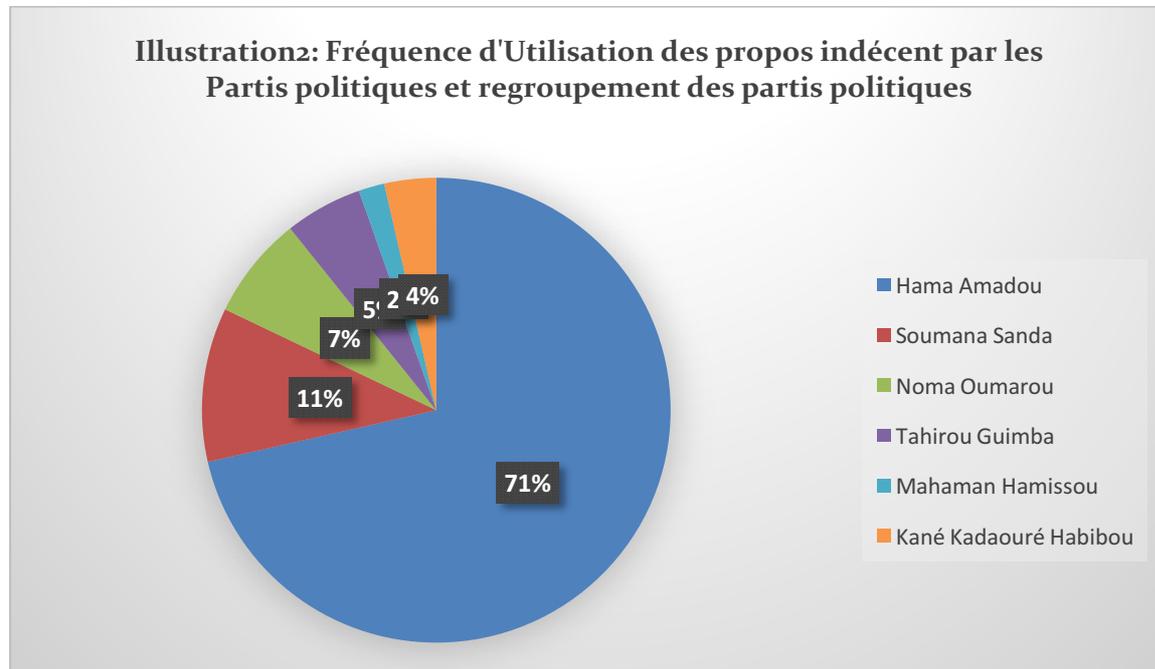
2.2 Partis politiques, regroupement des partis politiques et particuliers ayant utilisé des propos indécents

Les 59 propos indécents enregistrés le long du mois de Septembre ont été tenus par (6) acteurs politiques à savoir M. Hama Amadou, autorité morale du parti MODEN FA LUMANA et candidat investi à l'élection présidentielle qui a à son actif 40 propos, Soumana Sanda du parti MODEN FA LUMANA qui a formulé 6 propos indécents, Noma Oumarou, président par intérim du parti du MODEN FA LUMANA avec 4 propos indécents, Tahirou Guimba, président du parti MODEL MA AIKATA, parti membre du groupe des non affiliés avec 3 expressions, Kané Kadaouré Habibou, président du parti SDR SABOUA avec 2 propos, ,

Mariama Gamatié du parti MODEN FA LUMANA qui a tenue 1 expression indécet, Mahamane Hamissou, président du parti PJD HAKIKA avec 1 expression.

Tableau 3 : Fréquence d'utilisation des propos indécents par les Partis politiques et regroupement des partis politiques

Auteurs des propos	Nombre de Propos	Formation Politique
Hama Amadou	40	MODEN FA LUMANA
Soumana Sanda	6	MODEN FA LUMANA
Noma Oumarou	4	MODEN FA LUMANA
Tahirou Guimba	3	MODEL MA AIKATA
Mahaman Hamissou	1	PJD HAKIKA
Kané Kadaouré Habibou	2	SDR SABOUA
Mariama Gamatié	3	RACINN HADIN KAY



Dans le Tableau ci-dessous figure les expressions indécetes des particuliers affiliés à des partis politiques. Dans le Tableau figure également des propos de personnes dont l'affiliation politique n'a pas été déterminé.

Tableau 4 : répartition des propos par acteur politique et par catégorie

Catégorie d'expression	Auteur	Nombre	Parti politique	Total
Menaces	1. Hama Amadou	19	MODEN LUMANA FA	20
	3. Soumana Sanda	1	MODEN LUMANA FA	
Allégations	1. Soumana Sanda	4	MODEN LUMANA FA	9
	2. Tahirou Guimba	3	MODEL MA AIKATA	
	3. Mariama Gamatié	2	RACINN HADINKAY	
Incitation à la violence	1. Hama Amadou	22	MODEN LUMANA FA	22
Propos offensifs	1. Mariama Gamatié	1	RACINN HADINKAY	3
	2. Mahaman Hamissou	1	PJD HAKIKA	
	3. Kané Kadaouré Habibou	1	SDR SABOUA	

Commentaire provocateur	1. Soumana Sanda	1	MODEN LUMANA	FA	5
	2. Noma Oumarou	4	MODEN LUMANA	FA	

2.3 Spécificité des expressions indécentes

Ci-dessus les types d'expressions indécentes utilisées, les radios sur lesquelles elles ont été utilisées ainsi que les jours où ces propos ont été tenus.

Menaces

1. Hama Amadou, autorité morale du parti MODEN FA LUMANA intervenant en marge du 3^{ème} congrès du parti MODEN FA LUMANA le 19 Septembre 2020 à Dosso. L'élément est passé sur les ondes de la radio Anfani dans le journal parlé de 12H30, le 20 Septembre 2020.
2. Hama Amadou : intervention en marge du 3^{ème} congrès ordinaire du parti MODEN FA LUMANA tenu le 19 Septembre 2020. L'élément est passé dans le journal parlé de 12H30 de la radio Bonferey, le 20 septembre 2020 ;
3. Hama Amadou, intervention en marge des travaux du 3^{ème} congrès ordinaire du MODEN FA LUMANA du 19 Septembre 2020 diffusée sur la radio Canal 3 dans le Journal parlé de 12H00, le 20 Septembre 2020 ;
4. Hama Amadou : intervention en marge des travaux du 3^{ème} congrès du MODEN FA LUMANA qui l'a investi aux présidentielles de 2020-2021, propos diffusés sur les antennes de la radio Sarraounia, au journal parlé de 12H15, le 20 Septembre 2020.
5. Hama Amadou : propos diffusés dans le journal de 12H00 sur la radio Labari, le 20 Septembre 2020, après son investiture pour l'élection présidentielle 2020-2021 ;
6. Hama Amadou, propos diffusés dans le journal de 12H00 de la radio R&M, le 20 septembre 2020 ;
7. Hama Amadou, propos diffusés dans le journal parlé de la radio Tambara de 12H00, le 20 Septembre 2020 ;
8. Hama Amadou, autorité morale, du parti MODEN FA LUMANA, propos diffusés sur les ondes de la radio Ténéré dans le journal parlé de 12H15, du 20 Septembre 2020 ;
9. Hama Amadou, propos diffusés à l'occasion de la conférence de presse du 22 septembre sur les ondes de la radio Niger 24 ; dans le journal de 12h30
10. Hama Amadou, propos diffusés à l'occasion de la conférence de presse animée à Africa Hall, le 22 Septembre 2020, sur les ondes de la radio Anfani ; dans le journal de 12h30
11. Hama Amadou, propos diffusés sur les antennes de la radio Labari, le 22 septembre 2020 ; dans le journal de 12H00

12. Hama Amadou, propos diffusés le 22 septembre sur les ondes de la radio Canal 3 ; dans le journal parlé de 12H00
13. Hama Amadou, propos diffusés sur les ondes de la radio Bonferey ; à 12H00 dans le journal parlé ;
14. Hama Amadou, propos diffusés sur les ondes de la radio Ténéré, le 22 septembre 2020 ; dans le journal parlé de 12H00
15. Hama Amadou, propos tenus sur les ondes de la radio R&M, le 22 septembre 2020 ; à 12H00 dans le Journal parlé
16. Hama Amadou, propos diffusés sur les antennes de la radio Tambara, le 22 septembre 2020 ; à 12H45 dans le journal parlé
17. Hama Amadou, propos tenus le 22 septembre 2020 sur les antennes de la radio Dounia ; à 12H00 dans le journal parlé ;
18. Hama Amadou, propos tenus sur les antennes de la Sarraounia, le 22 septembre 2020 à 12H15 dans le journal parlé de la mi-journée;
19. Hama Amadou, propos tenus sur les antennes de la radio R&M, le 23 septembre 2020 à 12H00 dans le journal parlé.

Allégations :

1. Tahirou Guimba, président du parti MODEL MA AIKATA, du groupe des non affiliés, intervenant sur l'audit du fichier électoral dans le journal de 12H00 du 11 Septembre 2020 sur la radio Labari;
2. Tahirou Guimba, président du parti MODEL MA AIKATA, du groupe des non affiliés. Propos diffusés dans le journal parlé de la Radio R&M, dans le journal de 12H00, le 12 Septembre 2020 ;
3. Tahirou Guimba, président du parti MODEL MA AIKATA, du groupe des non affiliés. Propos diffusés sur les ondes de la radio Dounia dans le journal de 12H00, le 12 Septembre 2020 ;
1. **Soumana** Sanda , du parti MODEN FA LUMANA , dans le journal parlé de 12H00 sur les ondes de la radio Labari, le 21 septembre 2020 ;
2. Soumana Sanda, du parti MODEN FA LUMANA, propos diffusés dans le Journal parlé de la Radio Ténéré, l'édition de 12H00, le 22 Septembre 2020 ;
1. Mariama Gamatié, du RACINN HADINKAY, propos diffusés le 24 septembre 2020, sur les antennes de la radio Labari ; à 12H45 dans le journal parlé
2. Soumana Sanda du MODEN FA LUMANA, propos diffusés le 24 septembre sur les ondes de la Radio Ténéré à 12H00 dans le journal parlé ;
3. Soumana Sanda, propos tenus le 25 septembre sur les ondes de la radio Labari, 12h00 dans une interview dans le journal parlé ;
1. Mariama Gamatié, du RACINN HADINKAY, propos diffusés le 24 septembre 2020 sur la radio Labari ; dans une interview dans le journal parlé de 12H00
2. Madame Mariama Gamatié, du parti RACIN HADIN KAY, dans une interview dans le journal parlé de 12H00 de la radio Ténéré ;
3. Soumana Sanda, du MODEN FA LUMANA, propos diffusés le 24 septembre sur les ondes de la radio Labari dans une interview accordée au journal parlé de 12h00 ;

Incitation à la violence

1. **Hama Amadou**, autorité morale du MODEN FA LUMANA, propos diffusés le 21 septembre 2020 sur les ondes de la radio Labari, à 18H00 dans le journal parlé du soir ;
2. **Hama Amadou**, autorité morale du MODEN FA LUMANA, propos diffusés le 21 septembre 2020 sur les ondes de la radio Anfani, à 19H00 dans le journal parlé du soir ;
3. **Hama Amadou**, autorité morale du MODEN FA LUMANA et candidat investi à l'élection présidentielle, propos diffusés sur les ondes de la radio Bonferey, le 21 septembre 2020 ; dans l'émission partie magazine de 12h00 ;
4. **Hama Amadou**, autorité morale du MODEN FA LUMANA, propos diffusés le 21 septembre sur les ondes de la radio R&M, le 21 septembre 2020 ; à 12H00 dans la partie magazine ;
5. **Hama Amadou**, autorité morale du MODEN FA LUMANA, propos diffusés sur les ondes de la radio canal 3, le 21 septembre 2020 à 12H00 dans l'émission la partie magazine ;
6. **Hama Amadou**, autorité morale du MODEN FA LUMANA, propos diffusés le 21 septembre sur les ondes de la radio Niger 24 ; à 19H00 dans l'émission partie magazine ;
7. **Hama Amadou**, autorité morale du MODEN FA LUMANA, propos diffusés sur les ondes de la radio Saraounia ; le 21 septembre 2020 ; à 12H15 dans l'émission du journal parlé ;
8. **Hama Amadou**, autorité morale du MODEN FA LUMANA, propos diffusés le 21 septembre sur les ondes de la radio R&M ; à 12H00 dans l'émission du journal parlé ;
9. **Hama Amadou**, autorité morale du MODEN FA LUMANA, propos rediffusés sur les ondes de la radio R&M, le 21 septembre 2020 ; à 12H00 dans l'émission du journal parlé ;
10. **Hama Amadou**, autorité morale du MODEN FA LUMANA, propos diffusés le 21 septembre sur les ondes de la radio Tambara ; à 14H15 dans l'émission revue hebdomadaire de la presse.

Propos offensifs

1. Mahaman Hmissou, président du parti PJD HAKIKA, propos diffusés sur les ondes de la radio Labari, le 18 septembre 2020 sur les ondes de la radio Labari, à 12H00 dans l'émission du journal parlé ;
2. Kané Kadaouré Habibou, président du parti SDR SABOUA, propos diffusés sur la radio labari, le 18 septembre 2020 à 12H00 dans l'émission du journal parlé ;
3. Mariama Gamatié, du RACINN HADINKAY, propos diffusés le 15 septembre sur les ondes de la radio Labari ; à 18H00 dans l'émission du journal parlé ;

Commentaires Provocateurs

1. **Soumana Sanda**, MODEN FA LUMANA, propos diffusés sur les ondes de la radio Labari le 25 septembre 2020, à 12H00 dans l'émission du journal parlé ;

2. **Noma Oumarou**, MODEN FA LUMANA propos diffusés sur les ondes de la radio Anfani, le 24 septembre 2020 ; à 12H15 dans l'émission du journal parlé de la mi-journée ;
3. **Noma Oumarou, président par intérim du MODEN FA LUMANA**, propos diffusés le 21 septembre sur les ondes de la radio Dounia à 18H15 dans l'émission du journal parlé du soir ;
4. **Noma Oumarou**, président par intérim du MODEN FA LUMANA, propos diffusés sur les ondes de la radio Sarraounia le 22 septembre 2020 ; à 12H15 dans une interview dans le journal parlé ;
5. **Noma Oumarou, MODEN FA LUMANA**, propos diffusés le 21 septembre sur les ondes de la radio Sarraounia ; à 12H15, dans l'émission du journal parlé ;

Propos pacifiques et conciliants

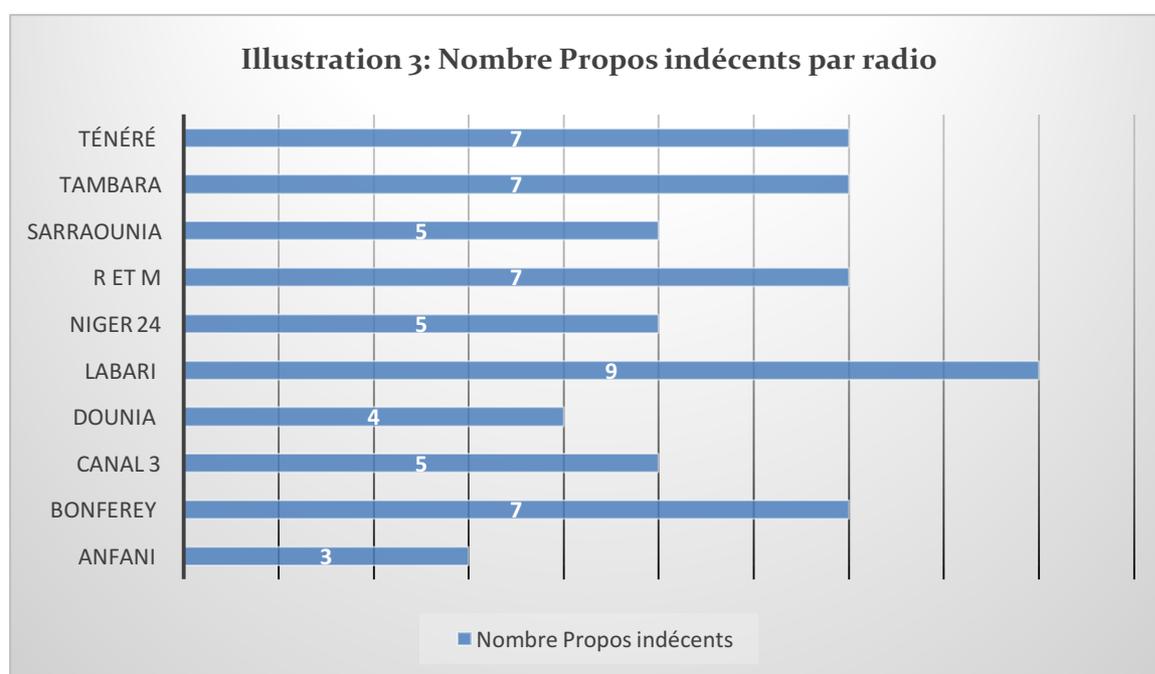
1. **Alma Oumarou**, président du parti RPP FARILA, propos diffusés le 21 septembre 2020 sur les ondes de la radio Labari ; à 12H00 dans le journal parlé ;
2. **Alma Oumarou**, président du RPP FARILA, propos diffusés le 21 septembre sur les ondes de la radio Ténéré ; à 12H00 dans le journal parlé ;
3. **Alma Oumarou**, président du parti RPP FARILA, propos diffusés le 21 septembre 2020 sur les ondes de la radio Bonferey ; à 12H00 dans le journal parlé ;
4. **Alma Oumarou**, président du parti RPP FARILA, propos diffusés sur les ondes de la radio R&M ; le 21 septembre dans le journal parlé de 12H00 ;
5. **Mahamane Ousmane**, président du parti RDR Tchandji, propos diffusés sur les antennes de la radio Labari, le 23 septembre 2020 ; à 12H00 dans le journal parlé ;
6. **Mahamane Ousmane**, président du parti RDR Tchandji, propos diffusés sur les antennes de la radio Anfani, le 21 septembre 2020 ; à 12H30 dans l'émission du journal parlé ;
7. **Albadé Abouba**, président du parti MPR Jamahuriya, propos diffusés sur les ondes de la radio Anfani, le 24 septembre 2020 dans l'émission du journal parlé de 12H30 ;
8. **Moctar Mamoudou**, président de la délégation spéciale de la ville de Niamey, militant du PNDS-Tarraya, propos tenus le 21 septembre sur les ondes de la radio Ténéré à 12H15 dans l'émission de la mi-journée ;
9. **Moctar Mamoudou**, président de la délégation spéciale de la ville de Niamey, militant du PNDS Tarraya, propos diffusés sur les ondes de la radio labari le 22 septembre 2020 ; dans l'émission du journal parlé de 12H00 ;
10. **Militant anonyme du PNDS Tarraya**, propos diffusés sur les antennes de la radio labari, le 24 septembre 2020 ; à 21H dans une émission de débat inter actif qui a pour nom "Fakarey" ;
11. **Militante anonyme du PNDS Tarraya**, propos diffusés sur les ondes de la radio Labari, le 24 septembre 2020 à 21h dans l'émission de débat inter actif, qui a pour nom "Fakarey".

2.4 Les radios sur lesquelles des propos indécents ont été tenus

Sur les dix (10) radios qui font l'objet de monitoring, 59 propos indécents ont été enregistrés.

Tableau 5 : Nombre Propos indécents par radio

Nom de la Radio	Nombre Propos indécents
Anfani	3
Bonferey	7
Canal 3	5
Dounia	4
Labari	9
Niger 24	5
R et M	7
Sarraounia	5
Tambara	7
Ténéré	7



2.5 Evaluation des modérateurs des émissions

En dehors du monitoring des propos indécents, il faut relever que sur la période du 1^{er} au 30 septembre, 11 propos pacifiques et conciliants ont été tenus par les acteurs politiques.

Par ailleurs la manière de la modération ou de la conduite des émissions a aussi été évaluée. Cependant, il ressort que des changements majeurs n'ont pas été enregistrés à ce niveau. L'attention est portée sur comment les animateurs d'émissions ou présentateurs de journal modèrent les émissions en cas de l'utilisation des propos indécents par leurs invités lors des émissions réalisées sur la période allant du 1^{er} au 30 Septembre 2020.

Les propos incriminés tenus par les hommes politiques ont été diffusés par l'ensemble des radios concernées par le monitoring.

3. Conclusion et Recommandations

L'utilisation de langage indécent lors des émissions politiques sur les radios au Niger prend de l'ampleur. Lors de la période allant du 1 au 30 Septembre 2020, sur les dix radios suivies dans la région de Niamey, 410 émissions ont été monitorées et 59 manquements ont été enregistrés. Les auteurs principaux de ces propos indécents restent les leaders des partis politiques, et leurs militants ou sympathisants. Lors du mois de Septembre, les partis politiques dont les leaders ou militants ont exprimés des propos indécents sont le Moden Fa Lumana, Le Model Ma Aikata, Le SDR Saboua, Le PJD Hakika, Le Racinn Hadinkay.

Un développement positif qui a été noté dans la période porte sur l'enregistrement de 11 propos pacifiques et conciliants tenus par les acteurs politiques. Cet état des lieux démontre qu'il y a espoir d'une amélioration positive. Cependant, en vue d'avoir un changement positif de longue haleine et de pallier à croissance des expressions indécentes tenu par les partis politiques en période électorale, nous formulons les recommandations suivantes :

-Aux acteurs politiques :

D'éviter des propos indécents dans leurs langages pour permettre une organisation des élections inclusives, apaisées et acceptées par toutes les parties prenantes

-Aux communicateurs des partis politiques :

D'attirer l'attention de leurs leaders et militants sur la nécessité d'une communication politique sans propos indécents, qui est gage de leur contribution à apaiser le climat socio politique ;

-Aux Médias :

De faire preuve de responsabilité et de rigueur dans la conduite des émissions conformément aux textes règlementant l'exercice du journalisme, notamment le code d'éthique et de déontologie et le code de bonne conduite en période électorale.